

**Contacts presse :**

**A.S.E.I**

Soltana MEZAHEDIA  
Directrice de la communication  
Tél. : 05 62 19 30 65  
[soltana.mezahdia@asei.asso.fr](mailto:soltana.mezahdia@asei.asso.fr)

**CHU de Toulouse**

Dominique SOULIE  
Délégué à la communication  
Tél. : 05 61 77 83 49  
Mobile : 06 27 59 58 96  
[soulie.d@chu-toulouse.fr](mailto:soulie.d@chu-toulouse.fr)

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

**DE L'ASSOCIATION AGIR, SOIGNER, EDUQUER, INSERER, (A.S.E.I)  
ET DU CHU DE TOULOUSE**

Toulouse, le 23 mai 2011

### **L'ASEI et le CHU de Toulouse signent une convention pour améliorer le parcours de soins des personnes en situation d'handicap**

Jean Bousquet, président de l'Association Agir, Soigner, Eduquer, Insérer (ASEI), Philippe Jourdy directeur général de l'ASEI, et Jean-Jacques Romatet, directeur général du Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse ont le plaisir de vous convier à la signature de la convention de partenariat entre le CHU de Toulouse et l'ASEI qui aura lieu le

**Jeudi 26 mai 2011 à 16h  
Au Château Lapeyrade  
26, avenue Tolosane – Ramonville St Agne**

*Merci de bien vouloir confirmer votre présence, par téléphone, au 05.62.19.30.08 ou 05.62.19.30.01 ou par messagerie électronique [asei.siegesocial@asei.asso.fr](mailto:asei.siegesocial@asei.asso.fr)*

#### **Des filières de soins dans l'esprit de la loi HPST...**

Les orientations de la Loi Hôpital, Patients, Santé, Territoires (HPST) du 21 Juillet 2009, favorisent l'organisation de filières complètes de soins, coordonnées entre les institutions sanitaires et médico-sociales afin d'améliorer le parcours de soins des patients. Il s'agit d'améliorer la qualité de la prise en charge en favorisant la coordination des professionnels pour apporter leur expertise et leur savoir-faire d'un bout à l'autre de la chaîne, et de rendre plus lisible le circuit du patient selon sa pathologie.

Le CHU et l'ASEI, unis par des liens historiques, s'inscrivent dans ce cadre réglementaire et ont la volonté commune de prolonger et développer leur collaboration dans le domaine de la prise en charge et l'accompagnement du handicap des patients jeunes ou des adultes.

La convention-cadre permettra de renforcer le travail fructueux instauré entre les équipes médicales et les professionnels des 2 institutions depuis de nombreuses années sous la forme de consultations avancées, de prise en charge, de partage d'expertise, d'accueil et d'échanges d'informations entre professionnels des deux institutions.

#### **...pour une prise en charge mieux adaptée des personnes handicapées**

Ce partenariat va organiser la complémentarité et la continuité des soins entre les deux institutions afin d'offrir aux personnes souffrant d'un handicap

des filières complètes de prise en charge de qualité dans tous les domaines et dans le respect de la mission de chaque établissement.

Les filières recouvrent l'ensemble du processus de soins :

- le CHU assure la phase de diagnostic initial, de soins médicaux ou chirurgicaux de court séjour, d'éducation et de prévention
- l'ASEI assure les soins de suite et de rééducation dans le cadre d'une prise en charge globale à la fois rééducative, scolaire et éducative.

Il permettra aussi d'unir les efforts de ces deux structures et de coordonner leurs moyens humains, financiers, techniques et logistiques, pour remplir leurs missions.

Cette convention-cadre constitue un axe important du projet médical des deux institutions, qui se prolongera par la conclusion d'avenants précisant notamment l'organisation des filières de soins par pathologie.

Le partenariat en cours d'actualisation entre le CHU et le Centre Paul Dottin, dont la mise en place remonte à 1997, occupe une place à part en raison de l'étendue de son champ d'application.

Il concerne les enfants souffrant notamment de pathologies motrices et neuromotrices, et assure la coordination de leur prise en charge entre les services spécialisés de l'Hôpital d'Enfants et les services de soins de suite et de rééducation du Centre Paul Dottin.

### **Les activités médicales faisant l'objet de la coopération**

#### *La néonatalogie et le centre d'action médico-sociale précoce*

Le partenariat concerne les enfants de 0 à 6 ans présentant des pathologies motrices, ou neuro-motrices.

Le CHU ré-adresse au centre Paul Dottin la prise en charge des diagnostics et traitement précoce.

#### *La chirurgie orthopédique et traumatologique infantile*

Le partenariat concerne les enfants atteints de pathologies motrices ou neuro-motrices.

Le Centre Paul Dottin réalise des consultations, des bilans et la rééducation fonctionnelle post-opératoire des enfants qui lui sont ré-adressés par le CHU.

#### *L'endocrinologie pédiatrique*

Le partenariat concerne notamment des enfants présentant des pathologies liées à l'obésité et aux troubles de la nutrition. La consultation des enfants handicapés de l'ASEI est assurée par des médecins du CHU et l'ASEI prend en charge dans le cadre du réseau REPOP, l'éducation thérapeutique au Centre Paul Dottin et la prise en charge rééducative en nutrition au centre James Bouron (65).

#### *La consultation d'audiophonologie*

Située au Centre Lestrade CIVAL, elle reçoit en partenariat avec le centre de référence du CHU des enfants de 0 à 16 ans déficients auditifs ou présentant des troubles du langage pour la réalisation de diagnostic et d'orientations.



[www.asei.asso.fr](http://www.asei.asso.fr)



[www.chu-toulouse.fr](http://www.chu-toulouse.fr)

L'association **Agir, Soigner, Eduquer, Insérer, (A.S.E.I)** a pour objet la prise en charge globale, l'accompagnement, l'éducation et l'insertion des personnes handicapées et des personnes dépendantes et fragilisées dans le respect des valeurs qui ont toujours présidé à l'action de l'association : la laïcité, le refus de toutes les discriminations, le respect de la personne et la solidarité. L'A.S.E.I gère 46 centres regroupant 84 établissements et services sanitaires et médico-sociaux avec rigueur et transparence. La gestion de ces activités constitue un moyen au service d'objectifs pédagogiques, éducatifs, culturels et thérapeutiques que poursuit l'association auprès des personnes qu'elle accompagne. Elle affirme également son militantisme en soutien à la personne en situation de handicap

Au cœur de la plus vaste région de France, d'un peu moins de 3 millions d'habitants et d'une agglomération au taux de croissance démographique annuel le plus élevé d'Europe, le **Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Toulouse** est la structure sanitaire de référence de cette région qui regroupe plus de 150 établissements publics et privés.

Constitué de plusieurs sites répartis au nord et au sud de la ville, le CHU de Toulouse est l'un des premiers employeurs de la région Midi-Pyrénées, accomplissant ses missions de soins, de prévention, d'enseignement et de recherche grâce à près de 1000 médecins et 11 000 personnels hospitaliers, Organisé en 20 pôles cliniques et médico-techniques, il prend en charge environ 200 000 malades et 600 000 consultants chaque année.